Bienvenue à la RÉSIDENCE AUTONOMIE PAJAUD

Livret d'accueil

22 Rue Charles Simon
37150 BLERE
✆ : 02 47 30 85 85
🖷 : 02 47 30 37 65
@ : accueilauverdiere@ehpad-blere.fr

EHPAD – 25 Avenue Carnot
37150 Bléré

SOMMAIRE :

I – LA VIE EN RESIDENCE AUTONOMIE 3

1 – DEFINITION DE « RESIDENCE AUTONOMIE » 3

2 – LE SITE 3

3 – LES DIFFERENTS TYPES D'HEBERGEMENTS 3

4 – LE SERVICE DES REPAS 3

5 – VISITES 4

6 – LES ANIMATIONS DE L'EHPAD 4

7 - LES ANIMAUX DE COMPAGNIE 4

8 - LE SYSTEME DE TELEALARME 4

II. L'ADMISSION A LA RESIDENCE AUTONOMIE 4

1 - CONDITIONS D'ADMISSIONS 4

2 - DEPOT DE GARANTIE 4

3 - ETAT DES LIEUX 4

4 - LE DETAIL DES CHARGES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES 5

5 - ASSURANCES 5

6 - AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT 5

7 - AIDE ET SOINS A DOMICILE 5

III – ANNEXES 1 6

TARIFS DES LOYERS ET CHARGES APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 * : 6

TARIFS DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2023 * : 6

IV – ANNEXE 2 7

I – LA VIE EN RESIDENCE AUTONOMIE

1 – DEFINITION DE « RESIDENCE AUTONOMIE »

Les résidences autonomie proposent des logements destinés à accueillir des personnes âgées majoritairement autonomes.

Seul ou en couple, vivre en résidence autonomie permet notamment de :

Continuer à vivre de manière indépendante dans un environnement sécurisé
Bénéficier de services collectifs (restauration, animation…)
Avoir un loyer modéré

2 – LE SITE

Situés à 25 km de Tours et à 10 km d'Amboise, la « Résidence Autonomie Pajaud » est au centre de la ville de Bléré et propose ainsi une facilité d'accès aux commerces et autres services (médecins, infirmières, pharmaciens etc…).

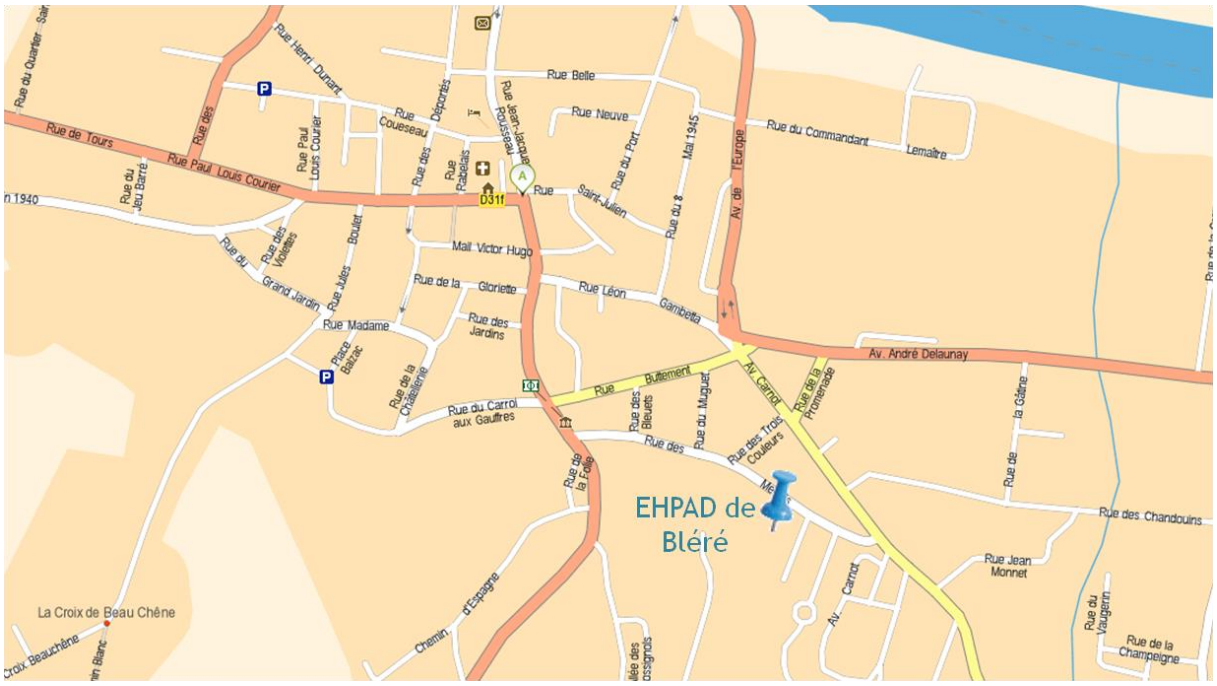

3 – LES DIFFERENTS TYPES D'HEBERGEMENTS

L'accès à la Résidence se fait à l'adresse suivante : 33 Rue des Merlets.

Les résidents ont la possibilité d'aménager l'un des 12 appartements ou l'un des 12 pavillons, à leur convenance, avec leurs meubles et d'y recevoir famille et amis quand ils le souhaitent.

Une kitchenette est cependant mise à disposition du résident (deux plaques électriques et un mini réfrigérateur).

Bien que situés à proximité de l'EHPAD, les logements en sont indépendants.

4 – LE SERVICE DES REPAS

Le déjeuner est servi au restaurant de l'EHPAD (bâtiment Courtille) à 12h du lundi au vendredi.

Si, pour des raisons de santé, vous ne pouvez pas vous déplacer, nous vous proposons un plateau repas pour une durée limitée, avec justificatif médical.

Le restaurant est fermé les week-end et jours fériés.

Repas des invités : Les résidents qui en feront la demande au préalable, auprès du service hôtelier, auront la possibilité de recevoir leur famille ou amis pour déjeuner du lundi au vendredi, au restaurant de l'EHPAD (bâtiment la Courtille) dans la limite des places disponibles.

5 – VISITES

Les visiteurs sont admis pendant les heures normales d'ouverture (6h30 - 22h). Cependant, durant les heures de fermeture des portes, l'accès de toutes personnes étrangères sera sous la responsabilité de chaque locataire.

L'accès de l'immeuble est interdit aux démarcheurs.

6 – LES ANIMATIONS DE L'EHPAD

Il vous sera possible de participer aux activités et sorties (repas festifs, jeux, visites ludiques etc…) organisées par le service animation de l'EHPAD. Le planning mensuel des animations est communiqué via l'écran d'information installé dans l'entrée du collectif.

7 - LES ANIMAUX DE COMPAGNIE

Votre animal peut être admis, mais tenu en laisse dans la propriété et ne doit pas gêner le voisinage.

8 - LE SYSTEME DE TELEALARME

Un médaillon vous sera remis le jour de votre entrée. Positionné autour du cou, il permet en cas d'urgence (par une pression sur le bouton rouge) d'être mis en contact à tout moment avec une soignante de l'EHPAD.

II. L'ADMISSION A LA RESIDENCE AUTONOMIE

1 - CONDITIONS D'ADMISSIONS

Seules peuvent être admises les personnes retraitées dont les facultés physiques et mentales leurs permettent de vivre de façon autonome.

L'état de santé de la personne devra être attesté par un certificat médical de moins d'un mois, qui précisera en outre que les intéressés sont indemnes de toute affection contagieuse.

2 - DEPOT DE GARANTIE

Un dépôt de garantie égal à un mois de loyer, sans les charges, vous sera demandé à la réservation.

3 - ETAT DES LIEUX

Un état des lieux contradictoire est réalisé avec un agent des services techniques de l'EHPAD avec remise des clés minimum 48h avant votre location. Les démarches d'ouverture de ligne électrique et de ligne téléphonique sont à la charge des locataires.

4 - LE DETAIL DES CHARGES INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES

Charges collectives :

Les charges collectives comprennent d'une part les charges liées à l'entretien, à la maintenance et aux consommations des espaces et équipements collectifs (espaces verts, locaux communs, équipements électriques collectifs), et d'autre part les charges liées au service des repas de midi du lundi au vendredi. Ces charges comprennent en outre les frais liés à la collecte des ordures ménagères. Le montant mensuel des charges collectives figure en annexe.

Charges individuelles :

Les charges individuelles sont liées aux dépenses des parties privatives telles que l'eau, le chauffage, l'électricité, les assurances ou le téléphone. Elles incombent à chaque locataire. Ces charges individuelles s'ajoutent aux charges collectives.

5 - ASSURANCES

Le locataire devra souscrire une assurance (incendie, dégâts des eaux et responsabilité civile) et remettra au secrétariat de l'EHPAD une attestation dès son arrivée.

6 - AIDE PERSONNALISEE AU LOGEMENT

Une aide personnalisée au logement (APL) peut être demandée en fonction des ressources déclarées aux impôts. Il vous appartiendra d'en faire la demande auprès de la caisse d'allocation familiale.

7 - AIDE ET SOINS A DOMICILE

Les résidents peuvent faire appel au S.S.I.A.D (Service de Soins Infirmiers A Domicile) et/ou bénéficier de l'accueil de jour (activités proposées du lundi au vendredi de 9h à 17h).

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre : Madame VASSIVIERE au 02.47.30.85.00 (service dépendant de l'EHPAD de Bléré).

III – ANNEXES 1

TARIFS DES LOYERS ET CHARGES APPLICABLES A COMPTER DU 1er JANVIER 2023 * :

TYPE DE LOGEMENT	LOYER	CHARGES	TOTAL
APPARTEMENT T1 BIS	306 €	234 €	540 €
APPARTEMENT T2	368 €	232 €	600 €
PAVILLON	438 €	230 €	668 €

T1Bis : 40m² - Entrée / Cuisine / Salle de bain / WC / Cagibi / Salon avec chambre intégrée
T2 : 45m² - Entrée / Cuisine / Salle de bain / WC / Cagibi / Salon / Chambre séparée
Pavillon : 50m² - Entrée / Cuisine / Salle de bain / WC / Cagibi / Salon / Chambre séparée / Garage

TARIFS DES PRESTATIONS APPLICABLES AU 1er JANVIER 2023 * :

TYPE DE PRESTATION	TARIFS
EAU (Pour 1 m³)	3,54 €
TICKET REPAS	6 €

Les compteurs d'eau sont relevés mensuellement par le service technique. La consommation est facturée annuellement, au mois de février et au moment du départ.

Le collectif avec les appartements.

Les pavillons.

* Tarifs modifiable chaque année

IV - ANNEXE 2

PLAN DE L'APPARTEMENT T1BIS

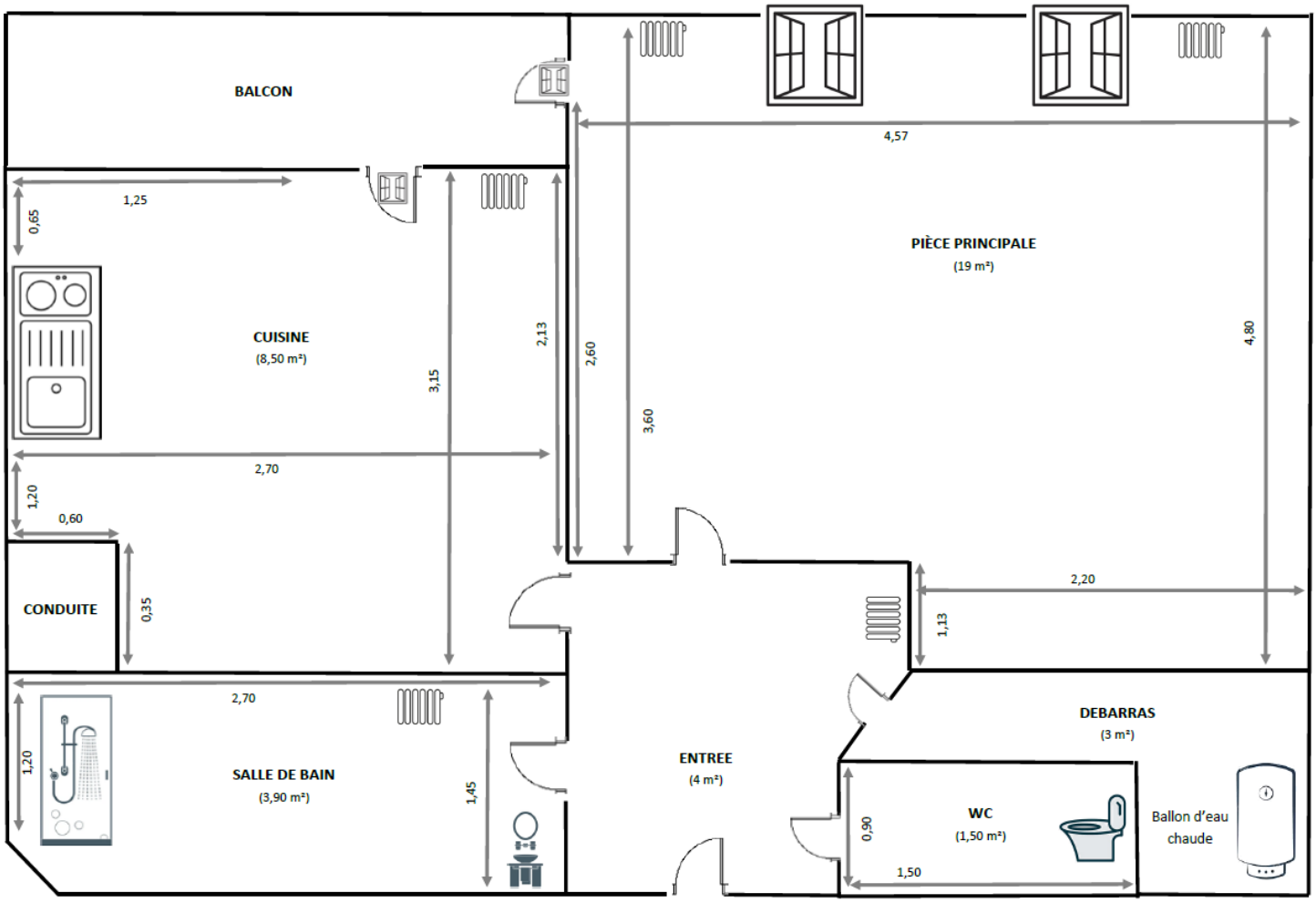

PLAN DU PAVILLON

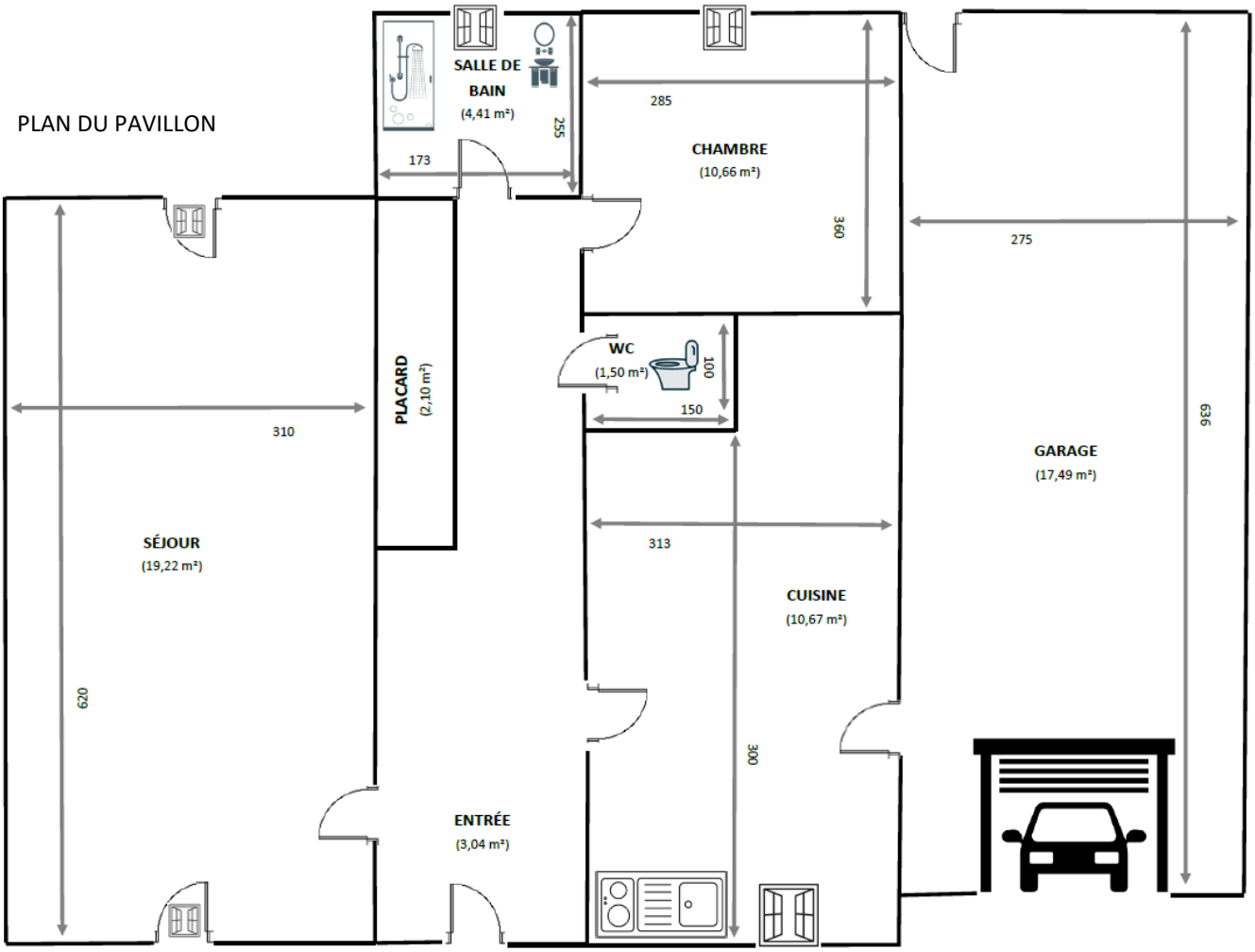

PLAN DE L'APPARTEMENT T2

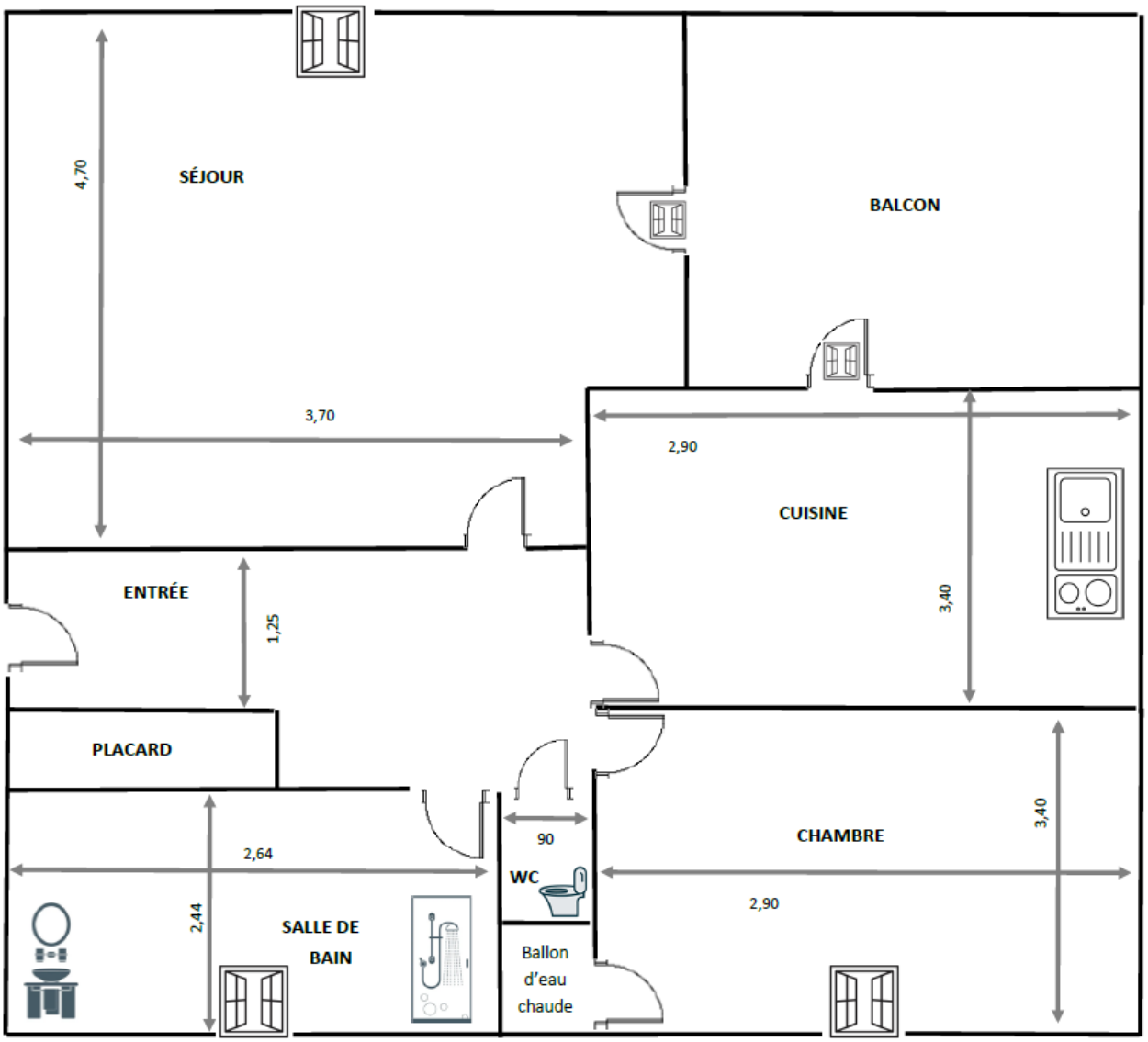
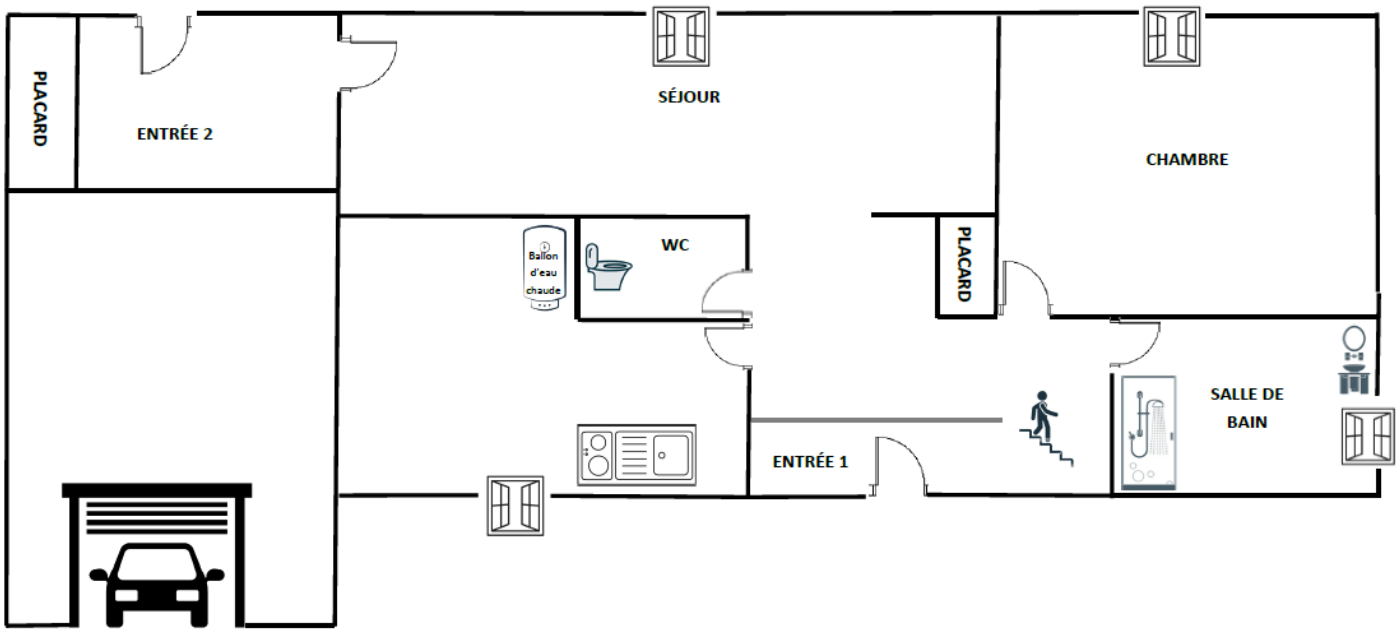
PLAN DU PAVILLON N°4